



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 94287

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la demande exprimée par la Fédération générale des retraités de la fonction publique concernant la revalorisation de la valeur du point ARRCO et AGIRC. Les commissions paritaires de l'ARRCO et de l'AGIRC ne sont pas parvenues, le 21 mars dernier, à un accord en ce sens. Par conséquent, la valeur du point retraite demeure inchangée. En conséquence, dès lors que de nouvelles discussions vont s'engager entre les partenaires sociaux, conformément à l'accord du 13 novembre 2003, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en l'espèce pour parvenir à une revalorisation des points ARRCO et AGIRC.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94287

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5097